



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2020
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Dix-neuvième session

New York, 13-24 avril 2020

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits de l'homme) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport de synthèse sur l'Année internationale des langues autochtones (2019)

Note du Secrétariat

Résumé

Dans sa résolution [71/178](#) sur les droits des peuples autochtones, l'Assemblée générale a proclamé 2019 « Année internationale des langues autochtones ». Cette décision se fondait sur une recommandation de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Dans sa résolution, l'Assemblée invitait l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en collaboration avec d'autres organismes compétents, dans la limite des ressources disponibles, à jouer le rôle de chef de file lors de cette Année.

Le présent rapport de synthèse a pour objet de donner un aperçu de toutes les activités menées et de toutes les mesures prises par l'UNESCO, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, d'autres entités du système des Nations Unies, des gouvernements, des organisations de peuples autochtones, la société civile au sens large, les milieux universitaires, le secteur privé et d'autres acteurs intéressés en corrélation avec l'Année.

* [E/C.19/2020/1](#).



Il est aligné sur le plan d'action vue de la tenue de l'Année (E/C.19/2018/8) par lequel les bases nécessaires à l'application de la résolution 71/178 ont été jetées et qui a contribué à sensibiliser à l'Année et à mobiliser divers acteurs en faveur d'une action coordonnée à travers le monde, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'UNESCO et le Département des affaires économiques et sociales ont facilité le dialogue, échangé des informations, collaboré avec diverses parties prenantes, en particulier avec les peuples autochtones, et renforcé la coopération internationale et les partenariats dans le cadre d'une série d'initiatives menées dans le monde entier. Le rapport couvre la période préparatoire allant de janvier 2017 à décembre 2018, et la période d'application qui s'est étalée sur toute l'année 2019. Il sera procédé plus tard en 2020 et 2021 à une évaluation interne et externe pour déterminer les principaux résultats et effets engendrés par ce qui aura été une initiative mondiale.

I. Introduction

A. Contexte

1. La langue est l'une des conditions préalables fondamentales du développement humain, du dialogue, de la réconciliation, de la tolérance, de la diversité culturelle et linguistique, et de l'existence pacifique au sein de la société. Les gens ont besoin de la langue pour communiquer entre eux et aussi pour transmettre de génération en génération des connaissances, des idées, des croyances et des traditions, qui sont essentielles à leur reconnaissance, leur bien-être, leur évolution et leur coexistence pacifique.

2. Il est particulièrement préoccupant de constater qu'en dépit de leur immense valeur, des langues continuent de disparaître à un rythme alarmant partout dans le monde. Selon l'Instance permanente sur les questions autochtones, pas moins de 40 % des quelque 6 700 langues parlées en 2016 étaient menacées de disparition¹. Nombre d'entre elles sont des langues autochtones², ce qui signifie que les cultures et les connaissances qu'elles véhiculent risquent également de disparaître³. De plus, la plupart de leurs locuteurs étant bilingues ou polyglottes, elles sont d'autant plus menacées qu'elles sont moins indispensables.

3. Les menaces qui pèsent sur les langues autochtones varient selon les communautés et les endroits, mais elles constituent toutes de graves dangers pour les peuples autochtones – assimilation, déplacement forcé, difficultés scolaires, analphabétisme, migrations et autres manifestations de la discrimination dont ils sont victimes et qui risquent à terme d'affaiblir une culture ou une langue au point de les faire disparaître. Concrètement, si les parents et les anciens ne parviennent plus à transmettre les langues autochtones aux enfants, ces langues risquent de tomber en désuétude.

4. En 2007, dans sa résolution [61/295](#), l'Assemblée générale a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ([A/61/295](#)). Ce faisant, elle a établi un cadre général de normes minimales en matière de développement économique, social et culturel et de droits des peuples autochtones du monde, reconnu les droits des peuples autochtones à revitaliser, utiliser, protéger, préserver et transmettre leurs histoires, leurs langues et leurs traditions orales aux générations futures et accordé aux peuples autochtones le droit de créer des médias et des systèmes éducatifs dans leur propre langue.

5. Dans le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2014, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, (résolution [69/2](#) de l'Assemblée générale), l'Assemblée a réaffirmé le rôle important et continu des Nations Unies dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones. Les États Membres se sont engagés à élaborer, en consultation avec les peuples autochtones, des politiques, des programmes et des ressources permettant de préserver et de promouvoir les langues autochtones.

¹ Instance permanente sur les questions autochtones, « Indigenous languages », document d'information de base, 2016.

² Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Préservation et revitalisation des langues autochtones (art. 13, 14 et 16 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) », tenue du 19 au 21 janvier 2016 à New York, document de réflexion, 2016.

³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016 – L'éducation pour les peuples et la planète : créer des avenir durables pour tous*, 2^e édition (Paris, 2016).

6. En 2016, l'Assemblée générale, dans sa résolution [71/178](#) intitulée « Droits des peuples autochtones », a proclamé 2019 Année internationale des langues autochtones.

B. Objet

7. Le présent rapport fait suite aux résolutions [73/156](#) et [74/396](#), dans lesquelles l'Assemblée générale a encouragé l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à présenter un rapport sur toutes les activités visant à organiser l'Année internationale des peuples autochtones. L'objectif est de présenter une vue d'ensemble des activités qui ont été organisées dans le cadre d'actions communes de collaboration autour des langues autochtones et ceux qui les parlent et les utilisent.

8. Le rapport fait également suite aux recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones, en particulier celles formulées à sa seizième session (voir [E/2017/43](#)). Dans ces recommandations, les États Membres sont invités, en étroite coopération avec les peuples autochtones, l'UNESCO et d'autres organismes compétents des Nations Unies, à participer activement à la planification de l'événement et à préparer un plan d'action global.

9. Le rapport comporte un récapitulatif des tâches, missions, initiatives et projets concrets menés en vue de la mise en œuvre des principaux objectifs de cette initiative globale, et présente les résultats essentiels de l'analyse qualitative et quantitative en cours.

10. Plus tard en 2020 et 2021, l'UNESCO procédera à une analyse détaillée des principaux résultats et effets engendrés par l'Année. Les résultats des évaluations internes et externes seront rendus publics dans le courant du second semestre de 2021.

C. Principaux objectifs de l'Année internationale

11. En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution [71/178](#) sur les droits des peuples autochtones, a proclamé 2019 Année internationale des langues autochtones. L'Année constitue un mécanisme de coopération internationale important vouée à mieux faire connaître une question ou un thème qui présente un intérêt international et à mobiliser divers acteurs en vue de mener une action concertée à l'échelle mondiale.

12. Au paragraphe 13 de la résolution, l'Assemblée générale a énoncé les principaux objectifs qui sous-tendaient l'Année internationale, à savoir :

a) Appeler l'attention sur la disparition désastreuse des langues autochtones et sur l'impérieuse nécessité de préserver, de revitaliser et de promouvoir ces langues ; et

b) Prendre sans délai de nouvelles mesures aux niveaux national et international.

13. Afin d'atteindre les principaux objectifs, l'UNESCO a élaboré un plan d'action en vue de la tenue de l'Année ([E/C.19/2018/8](#)), en consultation avec le Département des affaires sociales, les États Membres intéressés, les peuples autochtones, les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi que l'Instance permanente des Nations Unies, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples.

14. Le plan d'action donne un aperçu complet des objectifs clefs à atteindre, des principes à appliquer et des mesures à prendre pendant et après l'Année

internationale. Il définit également des objectifs quantifiables d'une date de réalisation et informe toutes les parties prenantes des activités prévues en tirant parti de l'expérience acquise par l'UNESCO en sa qualité d'organisme chef de file à l'occasion de l'Année internationale des langues (2008). Le plan d'action qui aura la souplesse nécessaire pour s'adapter aux éventuelles difficultés et possibilités qui surgiront durant l'Année internationale, arrête les principaux produits escomptés pour la période 2018-2020.

D. Contributions essentielles en vue de la tenue de l'Année

15. Divers cadres de développement internationaux, ainsi que des activités et accords multilatéraux ont contribué à l'Année, dont le Cadre d'action Éducation 2030, le Sommet mondial sur la société de l'information, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, l'Engagement de Tunis adopté lors du Sommet mondial et d'autres documents finals de la Consultation ouverte sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les objectifs de biodiversité d'Aichi (notamment la cible 18, sur les connaissances traditionnelles), et le Plan stratégique prévu au titre du Programme intergouvernemental de l'UNESCO intitulé « Information pour tous »⁴.

16. Les contributions financières ont été essentielles à la tenue de l'Année internationale. Plus précisément, l'Année a grandement bénéficié du soutien généreux des États Membres, des organisations gouvernementales, des organisations de peuples autochtones, de la société civile au sens large et des organisations universitaires, ainsi que d'autres partenaires publics et privés.

17. L'UNESCO a assuré les fonctions de secrétariat à l'aide des ressources de son programme et budget ordinaire⁵ et des ressources extrabudgétaires fournies par les États Membres et d'autres organisations publiques. L'une des principales recommandations relatives à l'action future était de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, notamment en examinant la possibilité de créer un mécanisme financier multidonateurs pour la mise en œuvre d'initiatives et de projets concrets liés aux langues, y compris dans le cadre du suivi de l'Année⁶ et de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032).

18. Afin de créer des synergies, un grand nombre d'activités ont été coorganisées avec différents partenaires en faisant fond sur les forces des partenariats multipartites à tous les niveaux. Toute une série d'activités et de manifestations ont été organisées par des organismes publics et privés. Un soutien en nature a été apporté à la tenue de consultations internationales et régionales, d'ateliers de formation, de manifestations médiatiques et d'autres activités.

19. En termes de ressources humaines et institutionnelles destinées à assurer les fonctions de secrétariat nécessaires à un bon déroulement, l'UNESCO a mis en place une équipe responsable de l'Année internationale et de la mise en œuvre de la résolution 71/178 de l'Assemblée générale et du plan d'action en vue de la tenue de l'Année. Un groupe de travail interne sur la mise en œuvre de la politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones a soutenu plusieurs

⁴ Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261457>.

⁵ Voir UNESCO, « Approuvé, programme et budget 2018-2019 : premier exercice biennal de la période quadriennale 2018-2021 », document 39 C/5.

⁶ Voir UNESCO, « Document final de stratégie de 2018 de l'Année internationale des peuples autochtones » document C 40/68.

interventions ciblées et fourni des conseils techniques sur divers aspects thématiques et opérationnels. Des manifestations et des activités marquant l'Année ont été organisées dans divers bureaux extérieurs de l'UNESCO en particulier ceux situés à Addis-Abeba, Apia, Bangkok, Beijing, Brasilia, Genève, Guatemala, Lima, Mexico, New Delhi, New York, Quito, Rabat, Santiago, San José et Venise (Italie). Les chaires UNESCO, les centres de catégorie 2, les organisations non gouvernementales affiliées à l'UNESCO, les commissions nationales de l'UNESCO et les délégations permanentes des membres de l'UNESCO, ainsi que les délégations permanentes auprès de l'ONU à New York et à Genève y ont également participé.

20. En sa qualité de membre du Comité directeur chargé de l'organisation de l'Année internationale, le Service des peuples autochtones et du développement de la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales, a été activement impliqué. L'Instance permanente, le Mécanisme d'experts et la Rapporteuse spéciale, ainsi que le Conseil des droits de l'homme l'ont également été. Le Service des peuples autochtones et du développement, en tant que Coprésident permanent du Groupe d'appui interorganisations des Nations Unies sur les questions autochtones, a facilité les partenariats stratégiques avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale des télécommunications, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement.

21. Le Département de la communication globale du Siège de l'ONU a apporté un soutien précieux à la mise en œuvre de la stratégie de communication globale et facilité l'échange d'informations à l'échelle mondiale. Le réseau de centres d'information des Nations Unies a participé directement à la campagne de communication globale.

22. Enfin, les 18 membres du Comité directeur ont contribué directement à la réalisation des objectifs stratégiques en fournissant des ressources humaines, institutionnelles et financières. La composition du Comité directeur était la suivante : six représentants d'États Membres, dont deux faisaient office de Coprésidents ; sept dirigeants et représentants des peuples et institutions autochtones des sept régions socioculturelles, dont deux faisaient également office de Coprésidents ; trois membres désignés représentant respectivement l'Instance permanente sur les questions autochtones, la Rapporteuse spéciale et le Mécanisme d'experts et un membre représentant d'une part l'UNESCO (secrétariat) et de l'autre le Département des affaires économiques et sociales (à titre consultatif).

23. De nombreuses autres organisations régionales et nationales ont également pris part à diverses activités et apporté une contribution en nature sous forme de ressources humaines, techniques et financières.

II. Aperçu général des activités

A. Activités par objectif principal

24. Au cours de l'Année, une série d'activités ont été tenues qui ont contribué à la réalisation des principaux objectifs définis dans le plan d'action, jetant ainsi les bases de la poursuite des activités à l'avenir. Une base de données, reposant sur une communication volontaire d'informations, a été établie pour répertorier, surveiller et

évaluer les activités et manifestations organisées par les divers partenaires à travers le monde.

25. Cette base de données donne un aperçu des effets et des résultats des 882 activités et manifestations ciblées menées à l'appui de l'Année :

a) 259 activités et manifestations (29 %) visaient à appeler l'attention de la communauté internationale sur les graves menaces qui pesaient sur les langues autochtones et sur l'ampleur de ces risques pour le développement durable, la réconciliation, la bonne gouvernance et la consolidation de la paix ;

b) 128 (15 %) étaient axées sur des mesures ciblées dont l'objet était d'améliorer la qualité de vie, de resserrer la coopération internationale et de raffermir le dialogue interculturel, ainsi que de réaffirmer la continuité culturelle et linguistique ;

c) 483 (55 %) visaient à rendre toutes les parties prenantes mieux à même d'adopter des mesures concrètes et durables à tous les niveaux pour défendre, rendre accessibles et promouvoir les langues autochtones partout dans le monde, dans le respect des droits légitimes des peuples autochtones ;

d) Pour 12 activités (1 %), aucun objectif principal n'a été indiqué dans la base de données.

B. Activités par domaine thématique

26. Selon le plan d'action, l'Année internationale devait revêtir la forme d'activités concrètes liées à un ou plusieurs des trois domaines thématiques suivants, à savoir défendre, rendre accessibles et promouvoir les langues autochtones, qui englobent à la fois le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs qui y figurent. Les 882 activités signalées dans la base de données ont été menées au titre d'au moins un des trois domaines thématiques comme suit :

a) 89 activités s'articulaient autour du domaine thématique de la défense défini dans le plan d'action et visant à soutenir la revitalisation et le maintien des langues autochtones par des mesures garantissant davantage de matériaux, un contenu élargi et une gamme de services plus large, en utilisant des technologies linguistiques et divers outils informatiques et moyens de communication, le cas échéant, afin d'améliorer l'utilisation quotidienne des langues autochtones et d'encourager les bonnes pratiques, l'égalité et leur maîtrise ;

b) 70 activités ont été menées autour du domaine thématique de l'accès qui a pour objet de soutenir la préservation des langues autochtones, d'assurer l'accès des enfants, des jeunes et des adultes autochtones à l'éducation, à l'information et aux connaissances sur leurs langues, grâce à l'amélioration de la collecte de données et à l'échange d'informations dans et sur les langues autochtones, en utilisant des technologies linguistiques et divers outils informatiques et moyens de communication ;

c) 264 activités l'ont été autour du domaine thématique lié à la promotion de l'intégration des domaines de connaissance et des valeurs propres aux cultures et aux peuples autochtones ainsi que des pratiques culturelles de ces peuples, y compris leurs sports et jeux traditionnels, dans le paysage socioculturel, économique et politique, en utilisant des techniques linguistiques spécifiques et divers outils informatiques et moyens de communication, pour permettre aux locuteurs autochtones d'avoir accès à davantage de moyens et d'être plus autonomes ;

d) Pour 15 activités, aucun thème n'avait été indiqué ;

- e) 227 activités ont été organisées autour des trois domaines thématiques ;
- f) 130 activités l'ont été autour de l'accès et de la promotion ;
- g) 15 activités l'ont été autour de l'accès et de la défense ;
- h) 72 activités l'ont été autour de la promotion et de la défense.

C. Acteurs impliqués dans les activités

27. Quelque 102 activités et manifestations (12 % du total mondial) ont été réalisées par des peuples autochtones ou des organisations qui les représentent. Le secteur non gouvernemental, constitué d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, a mené près de 40 % du décompte des activités.

28. En signe de leur initiative et de leur encadrement dans ce domaine, les gouvernements ont soutenu 25 % du nombre total de manifestations organisées. Trente-deux pour cent des manifestations l'avaient été par des organisations internationales (ce chiffre englobe les 25 % de manifestations organisées par les gouvernements, étant donné que les organisations internationales sont pour l'essentiel intergouvernementales). Le monde universitaire constituait le secteur le plus important, avec 27 % des manifestations organisées.

D. Activités par principal domaine d'intervention

29. Les cinq principaux domaines d'intervention, chacun assorti des résultats, produits et activités qui sont associés, ont été prévus dans le plan d'action et énoncés dans un plan de travail ultérieur.

a) Domaine d'intervention 1 : renforcement de la compréhension, de la réconciliation et de la coopération internationale : 77 activités ont été menées exclusivement dans le domaine d'intervention 1 et 297 dans le domaine 1 conjointement avec d'autres domaines ;

b) Domaine d'intervention 2 : création de conditions favorables au partage des connaissances et à la diffusion des bonnes pratiques sur les langues autochtones : 255 activités ont été menées exclusivement dans le domaine 2 et 391 dans le domaine 2 conjointement avec d'autres domaines ;

c) Domaine d'intervention 3 : intégration des langues autochtones dans l'élaboration des normes : 20 activités ont été menées exclusivement dans le domaine 3 et 192 dans le domaine 3 conjointement avec d'autres domaines ;

d) Domaine d'intervention 4 : autonomisation par le renforcement des capacités : 15 activités ont été menées exclusivement dans le domaine 4 et 224 dans le domaine 4 conjointement avec d'autres domaines ;

e) Domaine d'intervention 5 : croissance et développement par l'élaboration de nouvelles connaissances : 33 activités ont été menées exclusivement dans le domaine 5 et 297 dans le domaine 5 conjointement avec d'autres domaines ;

f) 16 activités n'ont pas été classées par catégorie.

30. La plupart des manifestations et activités étaient réalisées au titre de plus d'un type d'intervention. La création de conditions favorables (domaine d'intervention 2) était de loin la catégorie la plus importante, en tant que telle et en corrélation avec d'autres catégories, suivie du renforcement de la compréhension et de la coopération (domaine d'intervention 1). Il a été fait moins fréquemment recours à des activités et manifestations visant spécifiquement des réalisations plus concrètes, telles que

l'élaboration de nouvelles connaissances (vraisemblablement dans une langue ou dans un cadre communautaire autochtone), ou l'utilisation de langues autochtones dans l'établissement de normes.

E. Activités par catégorie et par répartition géographique

31. Le plan d'action de l'Année comprenait une liste de manifestations, conférences et réunions prévues, dans 15 catégories d'événements⁷ et selon des produits escomptés⁸, qui devront s'articuler avec le plan de réalisation des objectifs stratégiques. Le regroupement des activités par catégorie offrait un cadre utile et permettait de mieux coordonner les actions à mener en vue d'atteindre les objectifs stratégiques fixés et d'obtenir les résultats voulus.

32. Les manifestations et activités culturelles constituaient de loin le type d'activité le plus courant entrepris (296 sur 683 pour lesquelles une catégorie a été signalée – soit 34 % du nombre total de 882). Dans cette catégorie, les expositions ont été les plus populaires, tandis que les événements sportifs – qui se prêtent peut-être moins à des considérations d'ordre linguistique, mais sont potentiellement plus attrayants pour les jeunes générations – ont été les moins populaires. Il en était de même pour les événements en ligne, reflet peut-être aussi du statut économique relativement plus défavorable des communautés autochtones. Au total, 200 conférences et réunions consultatives ont été organisées (23 %). Le renforcement des capacités a été prévu dans 133 activités (15 %). Enfin, 54 activités liées aux médias ont été organisées (6 %). Pour les 199 autres activités (23 %), les organisateurs n'ont pas précisé de catégorie.

33. Plus d'un tiers (327 activités, soit 37 %) de l'ensemble des activités et manifestations relatives à l'Année internationale se sont concentrées en Europe et en Amérique du Nord et concernaient essentiellement les économies avancées. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a enregistré 257 activités. La rareté des activités en Afrique (30 activités – soit 4 %) et dans les États arabes (3 manifestations) devrait être prise en considération dans le cadre des préparatifs d'une Décennie internationale des langues autochtones.

34. Les 10 premiers pays classés selon le nombre d'activités et de manifestations liées à l'Année internationale qu'ils ont accueillies sont les suivantes : Mexique (159), États-Unis d'Amérique (108), Australie (49), Canada (48), Philippines (46), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (45), France (45), Norvège (36), Brésil (24) et Allemagne (16). Le nombre total combiné d'activités et de manifestations qu'ils ont organisées s'élevait à 576, soit 65 % du total mondial.

⁷ Les catégories d'événements étaient les suivantes : a) conférence internationale d'États ; b) réunions internationales ; c) organisations non gouvernementales ; d) congrès international ; e) comités consultatifs ; f) comités d'experts ; g) séminaires et stages de formation ; h) colloques ; i) concerts ; j) spectacle/théâtre ; k) expositions ; l) manifestations sportives, sports et jeux traditionnels ; m) projections de films ; n) médias et o) événements en ligne.

⁸ Les produits escomptés étaient notamment les suivants : décisions, recommandations et conclusions adressées à des organisations intergouvernementales, promotion d'échanges de connaissance aux niveaux international et national, conseils aux fins de l'exécution des programmes, fourniture de conseils sur la formulation de programmes, formation, promotion de l'expression culturelle, promotion des sports et des jeux et sports traditionnels, et diffusion d'information.

III. Principales activités menées au titre de la mise en œuvre de la résolution 71/178 de l'Assemblée générale

A. Introduction

35. L'UNESCO a mené les activités et pris les mesures suivantes au titre de la mise en œuvre de la résolution 71/178 de l'Assemblée générale, avec le soutien du Département des affaires économiques et sociales et en coopération avec une série de partenaires, pour réaliser les principaux objectifs de l'Année :

- a) Élaboration du plan d'action en vue de la tenue de l'Année ;
- b) Mise en place de la structure multipartite chargée de fournir des orientations sur la mise en œuvre de la résolution 71/178 de l'Assemblée générale dans le prolongement du plan d'action ;
- c) Création de partenariats stratégiques avec divers partenaires ;
- d) Définition d'une stratégie de communication globale et production d'outils de communication ;
- e) Établissement du document final stratégique grâce à une série de consultations régionales et publiques en ligne, et à la création d'un groupe de rédaction à composition non limitée ;
- f) Développement d'un système de gestion informatique, et d'outils de suivi et d'évaluation, et de mise en œuvre ;
- g) Exécution de projets ciblés dans le cadre des principaux axes d'intervention ;
- h) Désignation de l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour les peuples autochtones et coopération internationale avec elle.

B. Plan d'action en vue de la tenue de l'Année internationale

36. L'UNESCO a contribué à l'élaboration d'un plan d'action en vue de la tenue de l'Année (E/C.19/2018/8), sous la direction du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en organisant des consultations ouvertes avec les États Membres intéressés, les peuples autochtones, les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les trois organes du système des Nations Unies dont les mandats concernent spécifiquement les peuples autochtones (l'Instance permanente, le Mécanisme d'experts et la Rapporteuse spéciale) et d'autres parties prenantes. Le travail a été effectué au cours du processus préparatoire, qui a duré de janvier 2017 à décembre 2018.

37. Le présent plan d'action donne un aperçu complet des objectifs clés à atteindre, des principes à appliquer et des mesures à prendre pendant et après l'Année internationale. Il définit également des objectifs quantifiables et informe toutes les parties prenantes des activités prévues en tirant parti de l'expérience acquise par l'UNESCO en sa qualité d'organisme chef de file à l'occasion de l'Année internationale des langues en 2008. Le plan d'action, qui aura la souplesse nécessaire pour s'adapter aux éventuelles difficultés et possibilités qui surgiront durant l'Année internationale, arrête les principaux produits escomptés pour la période 2018-2020.

38. En 2018 et 2019, l'Instance permanente et le Mécanisme d'experts ont accueilli favorablement le plan d'action proposé et encouragé les partenaires à élaborer des

plans nationaux appropriés pour l'Année, tout comme la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones.

C. Mise en place d'une structure multipartite

39. Au cours de la période de consultation (2017-2018), un partenariat multipartite s'est révélé être une méthode adéquate pour impliquer toutes les parties intéressées dans la mobilisation de l'appui nécessaire à la mise en œuvre de diverses initiatives associées à l'Année internationale. Ce partenariat multipartite a été transformé en une structure comprenant :

a) Un comité directeur chargé d'orienter et de superviser l'exécution du plan d'action dans son ensemble. Depuis sa création en avril 2019, le comité directeur s'est réuni 12 fois pour fournir des orientations sur la mise en œuvre globale de l'Année, y compris du plan d'action, sur l'élaboration du document final de stratégie et sur l'organisation des manifestations prévues dans le cadre des cérémonies officielles d'ouverture et de clôture, ainsi que d'autres activités.

b) Des groupes spéciaux ont été établis pour fournir des conseils sur des aspects particuliers du plan d'action. Deux l'ont été, l'un sur les technologies linguistiques et l'autre sur la stratégie de communication globale. Les deux groupes spéciaux ont non seulement permis à d'autres partenaires de contribuer à l'organisation de l'Année, mais ont également contribué à la réalisation de plusieurs activités importantes. Plus précisément, un réseau d'organisations de médias sociaux a été constitué pour promouvoir les langues autochtones, aider à coordonner les actions dans différentes régions et partager des contenus dans et sur les langues autochtones en utilisant des canaux de médias sociaux et des outils de communication existants et également de nouveaux canaux et outils spécifiquement consacrés à l'Année. Le groupe spécial sur les technologies linguistiques a stimulé des consultations mondiales et la coopération internationale en tenant de grands rassemblements sur les technologies linguistiques en partenariat avec des organisations du secteur privé, des peuples autochtones, des universités et des partenaires gouvernementaux. Le groupe spécial a également contribué au document final stratégique⁹, reconnaissant que dans le monde d'aujourd'hui, les technologies numériques – en particulier les technologies linguistiques, ainsi que le développement et la diffusion de contenus – ont une influence croissante sur le développement de la société et contribuent à la transmission intergénérationnelle des langues autochtones plutôt qu'à leur disparition. Il a également encouragé l'application de solutions dont la mise au point reposait sur des normes ouvertes, en particulier les technologies émergentes, l'intelligence artificielle et la technologie de la chaîne de blocs.

D. Stratégie de communication mondiale

40. Une stratégie de communication mondiale a été élaborée pour sensibiliser à la situation critique dans laquelle se trouvaient de nombreuses langues autochtones et mobiliser les ressources institutionnelles, humaines et financières nécessaires à une action commune en préservant, défendant et favorisant les langues autochtones aux niveaux national, régional et international. Le message clef véhiculé était que les langues autochtones importaient pour le développement, la consolidation de la paix et la réconciliation dans nos sociétés.

41. Les principaux objectifs de la stratégie de communication mondiale étaient d'informer les publics cibles, de les sensibiliser, de les relier, de stimuler le dialogue,

⁹ Document de l'UNESCO 40 C/68.

de transmettre de nouvelles connaissances, de façonner les attitudes, de susciter l'engagement, d'encourager la création et la diffusion de nouveaux contenus, outils et équipements, de rapprocher et de mobiliser divers acteurs et d'encourager la coopération internationale. Le public cible était principalement constitué de locuteurs et d'utilisateurs de langues autochtones, selon le principe « rien sur nous sans nous ». Un public cible secondaire était composé de gouvernements, d'institutions publiques et d'organes de décision, d'organisations universitaires et éducatives et du secteur privé. Parmi les autres groupes cibles figuraient les professionnels des médias, les militants du numérique, les guides de l'opinion, les artistes et le grand public.

42. Pour la mise en œuvre de la stratégie de communication mondiale, les outils et ressources suivants ont été mis à la disposition des utilisateurs et partenaires impliqués dans l'Année :

- a) Un site Web dédié à l'Année ;
- b) Des mots-dièse et pages de médias sociaux consacrés à l'Année ;
- c) Un logo pour l'Année ;
- d) Un contenu numérique sur l'Année ;
- e) Un timbre-poste dédié à l'Année ;
- f) Un calendrier mondial d'événements et d'initiatives.

43. L'Année a été promue à l'aide d'un programme de diffusion et de retour d'information spécifique et actif sur Internet par l'intermédiaire du site Web et des médias sociaux. Le site Web dédié offrait une série de fonctionnalités et d'outils permettant de rendre compte, de suivre et de collecter des données sur les manifestations, de diffuser des informations à leur sujet, d'échanger des éléments et d'accéder aux canaux des médias sociaux. C'est ce qui a principalement motivé le suivi actif en ligne.

44. Au cours de l'année civile 2019, le site Web (fr.iyil2019.org) a attiré quelque 276 000 « visiteurs uniques », ce qui représente plus de 700 000 pages consultées. Le trafic en ligne a connu des pics distincts liés aux grands événements de diffusion en janvier, juin, août et octobre 2019.

45. Si l'on se fonde sur les préférences linguistiques des navigateurs Web des visiteurs, il semble, à première vue, que l'on soit en présence d'une proportion écrasante d'anglophones : deux tiers (67 %) des 275 000 visiteurs au total ont marqué cette préférence linguistique. Les versions française et espagnole du site ont été moins visitées

46. Les 25 premiers pays en fonction du nombre de visiteurs uniques sont les États-Unis, l'Inde, l'Australie, le Canada, les Philippines, le Mexique, le Brésil, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, l'Argentine, le Bangladesh, la Chine, l'Allemagne, la République de Corée, la Colombie, l'Italie, le Pérou, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Fédération de Russie, l'Uruguay, la Norvège et la Thaïlande.

47. La plupart des utilisateurs enregistrés sur le site Web venaient de pays développés, les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et la France en tête. Toutefois, des utilisateurs enregistrés de plusieurs pays à revenu moyen et élevé, dont le Brésil, l'Inde, le Mexique et les Philippines, ont également participé activement. La péninsule scandinave et la zone andine sont deux régions où l'activité transfrontalière est particulièrement intense et où les langues autochtones étroitement liées sont présentes.

48. Pour promouvoir les principaux objectifs, deux mots-dièse ont été créés, un nouveau pour les langues autochtones (#IndigenousLanguages) et un autre, précédemment utilisé, pour « nous sommes autochtones » (#WeAreIndigenous). En tant que stratégie de catégorisation des messages sur Twitter, les mots-dièse ont été utilisés pour promouvoir, informer et faire participer des publics en ligne à toute une série d'activités linguistiques dans le monde entier. Cette mesure a permis aux utilisateurs intéressés de trouver et d'échanger des messages sur un thème donné. Les mots-dièse ont fait l'objet d'une promotion systématique et leur utilisation a été suivie pour savoir celui dont se servaient les utilisateurs et pour dialoguer avec eux en échangeant des messages ciblés liés aux langues autochtones.

49. Sur les sites Web et les applications mobiles des plateformes de médias sociaux populaires Facebook, Twitter et Instagram, les utilisateurs intéressés pouvaient créer et échanger du contenu ou participer à des réseaux sociaux et sensibiliser à la situation critique de nombreuses langues autochtones. Tout au long de l'année, une analyse systématique des activités des médias sociaux a été réalisée. Deux mots-dièse (#WeAreIndigenous et « International Year of Indigenous Languages 2019 » (Année internationale des langues autochtones 2019) #IYIL2019) ont atteint des sommets lors des manifestations organisées lors des cérémonies officielles d'ouverture et de clôture à l'échelle mondiale, de la célébration de la Journée internationale des populations autochtones, de la désignation de l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour les peuples autochtones et d'autres activités en ligne notables.

50. Un logo a été créé pour conférer à l'Année son identité visuelle, diffuser des messages et des images en faveur de l'action et aider les utilisateurs à mieux reconnaître le travail accompli dans le cadre de l'Année.

51. D'après les données disponibles, les organisateurs de quelque 496 événements et activités (56 %) ont demandé l'autorisation d'utiliser le logo dans leurs documents, ce qui leur a été accordé dans 372 cas (42 %). Le logo de l'Année a été rendu disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que dans d'autres langues.

52. Le logo a été utilisé sur du matériel promotionnel par des entités en dehors du système des Nations Unies, telles que des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile. Des versions du logo dans des langues autres que les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ont également été conçues suite aux demandes reçues des partenaires. Quelque 26 manifestations ont été organisées sous le patronage de l'UNESCO et 90 autres en partenariat avec elle, impliquant ainsi directement l'Organisation dans 13 % de l'activité mondiale en 2019. En outre, 394 autres manifestations organisées dans le cadre de l'Année ont été considérées comme autonomes, c'est-à-dire non directement liées aux Nations Unies.

53. Le contenu numérique a été produit sous la forme de cartes électroniques contenant des exposés, des images, des listes de lecture et du matériel audiovisuel, y compris des messages vidéo.

54. Un timbre-poste a été conçu et diffusé par de nombreuses autorités postales nationales. Cela s'est fait en coopération avec l'Union postale universelle, qui a activement promu la campagne mondiale et encouragé les bureaux de poste nationaux à sensibiliser à l'importance de l'Année. Plusieurs pays, dont l'Australie et la France, ont produit le timbre et l'ont mis en circulation. Les résultats seront disponibles plus tard en 2020.

55. Un calendrier global des événements affiché sur le site Web montre tous les événements par catégorie, accompagnés d'une description, de liens utiles, de la documentation pertinente et des coordonnées des organisateurs. Cette vue d'ensemble

a permis de mieux coordonner les efforts visant à atteindre les objectifs stratégiques fixés et à avoir le retentissement souhaité.

E. Feuille de route pour l'élaboration du document final stratégique

56. Une procédure de consultation globale a été mise en place en concertation avec le comité directeur au titre de l'élaboration du document final stratégique, produit clef de l'Année. Il était prévu notamment dans ce cadre plusieurs consultations internationales et régionales¹⁰, qui se sont tenues en coopération avec les États Membres, les peuples autochtones, les organisations universitaires, les entités du système des Nations Unies et d'autres organismes publics et privés. Les résultats comprenaient des recommandations clefs relatives à l'élaboration du document final stratégique et à des actions futures.

57. En outre, l'UNESCO et le comité directeur ont créé un groupe de rédaction à composition non limitée qui s'est réuni pendant la session annuelle de l'Instance permanente et du Mécanisme d'experts en 2019. Par ailleurs, l'UNESCO a organisé une consultation en ligne d'août à septembre 2019. Des contributions ont été reçues de peuples autochtones, d'organisations intergouvernementales, de recherche, nationales et régionales, et d'experts individuels. En conséquence, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté le document final stratégique à sa quarantième session, en 2019¹¹.

58. L'une des principales recommandations pour l'action future figurant dans le document final stratégique était de redoubler d'efforts pour trouver des ressources extrabudgétaires, notamment en examinant la possibilité de créer un mécanisme financier multidonateurs pour la mise en œuvre d'initiatives et de projets concrets liés aux langues, y compris dans le cadre du suivi de l'Année internationale et de la Décennie internationale des langues autochtones.

F. Appel mondial en faveur de l'établissement de documents de recherche

59. Les activités de recherche scientifique liées à l'Année ont concerné 63 pays. Le Mexique a été le plus actif, en soumettant 48 documents de recherche sur les questions relatives aux langues en péril au cours de l'Année, suivi des États-Unis, de l'Inde et du Royaume-Uni, qui ont contribué respectivement 31, 25 et 15 documents. Les 15 premiers pays en termes de nombre de documents de recherche représentaient un

¹⁰ Les réunions consultatives et régionales suivantes ont contribué au document final stratégique : a) Colloque international sur le thème intitulé « Concrétisation des engagements internationaux envers l'autonomisation des locuteurs de langues locales, des communautés et des nations », Asunción, 3-5 juillet 2018 ; b) Conférence internationale sur le thème intitulé « Rôle de la diversité linguistique dans la construction d'une communauté mondiale à l'avenir partagé : protection, accès et promotion des ressources linguistiques », Changsha, Chine, 19-21 septembre 2018 ; c) Quatrième réunion de paix andine sur la contribution des langues autochtones – de l'éducation à la consolidation de la paix, conclusions et recommandations, Quito, 3 et 4 juillet 2019 ; d) Réunion régionale de l'Amérique du Nord et de l'Arctique sur l'Année internationale des langues autochtones, tenue en marge de la Conférence internationale intitulée « Heliset tte skál – Let the languages live », Victoria, Canada, 23-26 juin 2019 ; e) Réunion régionale africaine sur l'Année internationale des langues autochtones organisée en coopération avec l'Union africaine et l'Académie africaine des langues, Addis-Abeba, 30 et 31 juillet 2019, et le document final régional ; f) Congrès régional sur les langues autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes pour marquer l'Année internationale des langues autochtones, organisé en coopération avec le Gouvernement du Pérou, Cusco, 25-27 septembre 2019.

¹¹ UNESCO, document 40 C/68.

total de 203 documents de recherche (71 % du total général de 284 documents soumis par l'ensemble des 63 pays réunis).

60. Au total, 195 articles ont été soumis en anglais (70 %), 77 en espagnol (28 %) et 6 en français (2 %).

61. Les sept thèmes suivants ont été proposés au titre de la recherche scientifique :

- a) Affaires humanitaires et consolidation de la paix : 76 articles (12 %) ;
- b) Éducation et savoirs autochtones : 167 articles (28 %) ;
- c) Science et santé : 46 articles (8 %) ;
- d) Égalité des sexes : 24 articles (4 %) ;
- e) Inclusion sociale et urbanisation : 78 articles (13 %) ;
- f) Patrimoine culturel : 179 articles (30 %) ;
- g) Technologie et militantisme lié au numérique : 33 articles (5 %).

G. Principaux produits

62. La liste des produits obtenus et des activités menées qui figure ci-après n'est pas nécessairement exhaustive, mais cadre avec la liste spécifiée dans le plan d'action :

a) Élaboration de matériel de communication à l'occasion de l'Année internationale (logo, directives et supports publicitaires) ;

b) Site Web officiel pour présenter les campagnes de communication (y compris sur les médias sociaux), les courts métrages documentaires et autres matériels audiovisuels ; un calendrier d'événements, notamment la mobilisation des ressources culturelles et traditionnelles à travers le monde ; des recherches pertinentes ; et des pratiques optimales ;

c) Organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture de l'Année internationale et d'autres manifestations spéciales partout dans le monde ;

d) Nomination d'ambassadeurs et animateurs de l'Année internationale et de défenseurs des langues ;

e) Participation des ambassadeurs de bonne volonté des organismes des Nations Unies et des artistes pour la paix de l'UNESCO à la promotion de l'Année ;

f) Conclusion de partenariats avec des médias généralistes et spécialisés ainsi qu'avec des festivals culturels et cinématographiques ;

g) Lancement d'initiatives phares par les partenaires ;

h) Établissement de liens entre l'Année et des manifestations parallèles, telles que des conférences, des sommets, des réunions, des manifestations culturelles ou sportives et des rassemblements internationaux, régionaux ou nationaux, et célébration des journées internationales ;

i) Organisation de manifestations culturelles en rapport avec l'Année, notamment d'expositions, de concerts, de festivals et projections cinématographiques, ainsi que de démonstrations et de compétitions de sports et de jeux traditionnels.

63. On trouvera ci-après la liste des résultats en cours de préparation, dont l'achèvement est prévu pour 2020 :

a) Établissement, à la fin de l'Année internationale, d'un rapport final sur l'exécution du plan d'action et de documents d'information sur les activités à mener

après 2019, pour se conformer aux prescriptions du Conseil exécutif de l'UNESCO et, si les États Membres en font la demande, à celles de l'Assemblée générale en 2020 ;

b) Rédaction d'une publication phare sur les langues autochtones dans le monde (diffusée sur support papier et sous forme électronique) ;

c) Publication supplémentaire de données et de résultats de travaux de recherche sur les connaissances traditionnelles et sur des questions relatives aux langues autochtones ;

d) Présentation de nouveaux supports pédagogiques, tels que des cours pour enseignants et des dictionnaires, tenue de divers ateliers de formation à l'intention des instituts de formation d'enseignants, notamment d'enseignants en activité, et lancement de nouvelles technologies linguistiques.

64. En outre, une série de mesures importantes ont été prises pour garantir un processus de suivi et de mise en œuvre axé sur les résultats. Il s'agissait notamment de développer des outils de gestion informatisés pour suivre et soutenir l'approche de gestion axée sur les résultats appliquée dans les projets mis en œuvre par les Nations Unies. Le système de gestion informatisé faisait partie intégrante du site Web et est devenu un pilier central pour la programmation, les opérations et le suivi de l'Année, ainsi que pour la responsabilité, l'efficacité et l'efficience de tous les partenaires impliqués.

65. Les deux initiatives suivantes correspondent à des produits qui n'ont pas encore été réalisés :

a) Participation d'athlètes olympiques autochtones, d'athlètes participant aux troisièmes Jeux mondiaux des nations autochtones et de professionnels pratiquant un sport ou un jeu moderne ou traditionnel en tant que modèles ou défenseurs des langues autochtones ;

b) Discussions sur la désignation d'une journée des langues autochtones.

IV. Conclusion

66. Depuis le lancement, en 2017, des préparatifs de l'Année, une série de partenaires ont pris des mesures novatrices dans les domaines de la défense, de l'accès et de la promotion des langues indigènes dans le monde entier. Des progrès considérables ont été réalisés en attirant l'attention de la communauté mondiale sur la situation critique de nombreuses langues autochtones et en mobilisant des ressources en vue d'une action commune. La principale conclusion de l'Année est qu'il est nécessaire de maintenir la dynamique grâce à l'engagement continu des États Membres, des populations autochtones, des universités, des acteurs publics et privés et des autres parties prenantes.

67. En répondant aux besoins des utilisateurs des langues autochtones et en relevant effectivement les défis auxquels les populations autochtones font face pour maintenir et transmettre leurs langues d'une génération à l'autre, la communauté mondiale reconnaît l'importance plus grande et tout à fait particulière de toutes les langues autochtones ainsi que leur rôle et leur pertinence pour la consolidation de la paix, la bonne gouvernance, le développement durable et la réconciliation au sein de nos sociétés.

68. Dans les conclusions figurant dans le document de résultat stratégique, un bilan des progrès accomplis a été dressé et des orientations supplémentaires ont été données au sujet des différents volets des travaux sur les langues autochtones. Le document

contenait également un appel en faveur de l'établissement de normes minimales, à partir du cadre actuel d'instruments et d'outils normatifs, pour préserver, défendre et fournir un accès aux langues autochtones et à leurs utilisateurs. L'incidence de l'Année internationale des langues autochtones en tant que mécanisme de coopération et de sensibilisation internationales devra également être soigneusement évaluée pour déterminer si elle peut servir de tremplin à une nouvelle stratégie d'intervention à plus long terme, conçue avec des objectifs, des actions et des délais spécifiques.

69. Les résultats serviront de contribution aux préparatifs de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032).
